

# RECONNEXION DE 5 ANNEXES DE LOIRE SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE (49)

Signataire du Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA), la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) s'était engagée à restaurer 4 annexes de Loire (boires) sur son territoire. Le CLA vise à corriger les effets des travaux entrepris pour favoriser la navigation sur la Loire, qui ont conduit à son approfondissement. Des travaux de suppression d'épis et de reconstitution d'un seuil sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Voies Navigables de France avec l'objectif de remonter la ligne d'eau de la Loire.

En parallèle, des maîtres d'ouvrages locaux, dont la CASVL, entreprennent des travaux de reconnexion de boires désormais déconnectées du fait de l'enfoncement du lit de la Loire. 5 boires ont vu leur connexion améliorée :

- Boire de Chapeau
- Boire de Dampierre amont
- Boire de Dampierre aval
- Boire de Benâcle-Parnay
- Boire de Gennes

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

 $\textbf{Entreprise / Régie}: Maître \ d'œuvre: SEGI. \ Entreprise \ de \ travaux: SAS \ Luc \ Durand$ 



## Période de réalisation et durée des travaux :

- Pour Chapeau, Dampierre amont et aval et Benâcle-Parnay :Octobre 2021. Durée : 3 semaines

- Pour Gennes : Novembre 2022. Durée : 1 semaine

## Présentation des objectifs des travaux effectués :

Les travaux visent à augmenter les durées et les fréquences de connexion entre la Loire et ses boires. Le caractère humide des boires n'est pas renforcé car, du fait de la nature sableuse et perméable des terrains, les boires se mettent déjà en eau par remontée de nappe. En revanche, les échanges d'espèces animales comme végétales entre la Loire et ses boires sont favorisés. Pour deux boires (Dampierre aval, Benâcle-Parnay et Gennes), le potentiel de frayère à brochets sera amélioré.

Boire de	Cote de connexion avant travaux et nombre annuel moyen de jours de connexion (analyse 2013-2019)	Cote de connexion après travaux et nombre annuel m moyen de jours de connexion (analyse 2013-2019)		
Chapeau	26,3 mNGF ; 18 jours	26 mNGF ; 73 jours		
Dampierre amont	27,3 mNGF ; 7 jours	26,5 mNGF ;18 jours		
Dampierre aval	26,3 mNGF ; 18 jours	25,5 mNGF ; 146 jours		
Benâcle	26,8 mNGF ; 18 jours	26,5 mNGF ; 110 jours		
Gennes	20,85 mNGF ; 191 jours	20,5 mNGF ; 233 jours		





Coûts et financements : Total 34 800 € HT Pour chacune des opérations,

cofinancement à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et 30% par la Région Pays de la Loire.

Coût levers topographiques en 2014 : 9 000 € HT + levers en interne en 2020. Coût maîtrise d'œuvre et rédaction dossiers réalementaires : 25 800 € HT

Coût travaux:

Boire de Chapeau : 13 635 € HT

Boire de Dampierre amont : 27 927 € HT

Boire de Dampierre aval : 6 432 € HT

Boire de Benâcle: 3 229 € HT Boire de Gennes : 14 461 € HT

### Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Au préalable, levers topographiques sur tous les sites + suivi niveaux d'eau hiver 2019-2020 pour déterminer les cotes de connexion.

- Chapeau: abaissement de la cote de connexion de 26.3 mNGF à 26 mNGF (1200m3/s à 1000m3/s) par terrassement d'un chenal de 200m de long, 1m de profondeur et 2m de large et pose d'une buse 1000mm sous un chemin agricole.
- Dampierre amont : abaissement de la cote de connexion de 27.3 mNGF à 26.5 mNGF (1600m3/s à 1100m3/s) par terrassement d'un chenal de 70m de long, 1m de profondeur et 2m de large et pose d'une passerelle agricole
- Dampierre aval : abaissement de la cote de connexion de 26.3 mNGF à 25.5 mNGF (1100m3/s à 600m3/s) par terrassement d'un chenal de 45m de long, 1m de profondeur et 2m de large.
- Benâcle: abaissement de la cote de connexion de 26.8 mNGF à 26.5 mNGF (1000m3/s à 700m3/s) par terrassement d'un chenal de 25m de long, 1m de profondeur et 2m de large
- Gennes : abaissement de la cote de connexion de 20,85 mNGF à 20,5 mNGF par terrassement d'un chenal de 135m de long, 30cm de profondeur et 50 cm de large

#### Informations sur les aspects administratifs

	Convention propriétaire privé	Convention propriétaire public	Notice d'incidence Vatura 2000		DIG	Autorisation d'occupation temporaire du domaine privé	torisation site inscrit	Déclaration Aire nise en Valeur de l'Architecture et patrimoine (AVAP)
Chapeau	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
ampierre amont	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui (pose passerelle)
Dampierre aval	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Benâcle	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Gennes	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non

A l'exception de la boire de Gennes, n'y a pas eu d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau car les sites n'étaient pas classés cours d'eau et les surfaces de zones humides terrassées < 1000m<sup>2</sup>.













#### Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande

Cahier des charge maîtrise d'œuvre et travaux : <u>CCTP Dampierre</u>, <u>CCTP Chapeau</u> Programme pour une maîtrise d'œuvre sur 3 annexes fluviales de la Loire

## Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Les premières crues de Loire fin 2021 ont permis de vérifier que les connexions se faisaient bien aux cotes espérées.

#### Suivi mis en place:

Suivi des niveau d'eau à fréquence hebdomadaire mis en place par la CASVL en période de connexion.

Le suivi biologique est réalisé par le CEN Pays de la Loire, qui a réalisé des transects de végétation avant travaux (2019 et 2021) sur les 5 boires et IPR et I2M2 avant travaux (2019) sur les boires de Chapeau et Benâcle. Le suivi végétation sera fait tous les 5 ans, le suivi IPR I2M2 tous les 3 ans.

#### Commentaires:

Difficulté à fixer une cote de connexion suffisamment ambitieuse pour que les travaux aient un intérêt, mais pas trop ambitieuse pour ne pas induire une vidange trop précoce des boires.

Les levers topographiques ont souvent permis d'identifier des « buttes » entre la Loire et les anciens bras. Le choix a été fait de prendre comme cote de connexion l'altitude des anciens bras et ainsi supprimer les « buttes », sans recreuser davantage les bras

### Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR: Rémi VERCRUYSSE - remi.vercruysse@saumurvaldeloire.fr; 06.82.56.07.56.

Conseillère déléguée en charge de la valorisation de la biodiversité au moment des travaux : Sophie TUBIANA 11 rue du Maréchal Leclerc CS 54030 - 49408 SAUMUR CEDEX - https://www.saumurvaldeloire.fr/



Boire de Gennes – connexion à 20,6 mNGF

Boire de Gennes – connexion à 21,5 mNGF







